

d) Zones mixtes résidentielles-commerciales M

Grille des usages et des constructions autorisés par zone

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones								
		M-1	M-2	M-3	M-4	M-5	M-6	M-7		
19	GROUPE RÉSIDENTIEL									
A.1	Habitations unifamiliales isolées	X ⁽¹⁾	X	X ⁽¹⁾	X	X	X	X		
A.2	Habitations unifamiliales jumelées					X	X	X		
A.3	Habitations unifamiliales en rangée									
A.4	Habitations modulaires									
B.1	Habitations bifamiliales isolées					X	X	X		
B.2	Habitations bifamiliales jumelées					X	X	X		
B.3	Habitations bifamiliales en rangée									
C.1	Habitations multifamiliales isolées									
C.2	Habitations multifamiliales jumelées									
C.3	Habitations multifamiliales en rangée									
D	Maisons mobiles									
20	GROUPE COMMERCIAL									
A	Bureaux									
A.1	Bureaux d'affaires et bureaux de professionnels				X ⁽¹⁹⁾			X ⁽⁸⁾		
A.2	Bureaux intégrés à l'habitation	X	X	X	X	X	X	X		
B	Services									
B.1	Services personnels / Soins non médicaux				X ⁽¹⁹⁾			X ⁽⁸⁾		
B.2	Services financiers				X ⁽¹⁹⁾			X ⁽⁸⁾		
B.3	Gardereries / Écoles privées							X ⁽⁸⁾		
B.4	Services funéraires							X		
B.5	Services soins médicaux de la personne				X ⁽¹⁹⁾			X		
B.6	Services de soins pour animaux		X					X ⁽⁸⁾		
B.7	Services intégrés à l'habitation		X		X			X		
B.8	Services d'entreposage							X ⁽⁸⁾		
C	Établissements hôteliers / restauration									
C.1	Établissements de court séjour							X ⁽⁸⁾		
C.2	Bars, discothèques et salles de danse									
C.3	Établissements de restauration intérieure		X ⁽⁸⁾		X			X ⁽⁸⁾		
C.4	Établissements de restauration extérieure		X ⁽⁸⁾					X ⁽⁸⁾		
C.5	Établissements à caractère érotique									
D	Vente au détail									
D.1	Vente au détail et service de biens d'alimentation							X ⁽⁸⁾		
D.2	Vente au détail de biens d'équipement							X ⁽⁸⁾		
E	Établissements axés sur l'auto							X ⁽⁸⁾		
F	Établissements axés sur la construction									
F.1	Entrepreneurs en construction							X ⁽⁸⁾		
F.2	Entrepreneurs excavation / voirie									
G	Établissements de récréation									
G.1	Salles de spectacle									
G.2	Activités intérieures à caractère commercial							X ⁽⁸⁾		
G.3	Activités extérieures récréatives intensives									
G.4	Activités extérieures à caractère commercial reliées au milieu naturel		X		X					
G.5	Activités extensives reliées à un plan d'eau									
H	Commerces liés aux exploitations agricoles et aux produits de la construction							X ⁽⁸⁾		

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones								
		M-1	M-2	M-3	M-4	M-5	M-6	M-7		
21	GROUPE PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
A	Établissements religieux		X					X		
B	Établissements d'enseignement		X					X		
C	Institutions		X					X		
D	Services administratifs publics									
D.1	Services administratifs gouvernementaux		X					X		
D.2	Services de protection		X					X		
D.3	Services de voirie		X					X		
E	Services récréatifs publics		X					X		
F	Services communautaires									
G	Équipements culturels		X					X		
H	Parcs, espaces verts, sentiers récréatifs, terrains de jeux	X	X	X	X	X	X	X		
I	Cimetières		X					X		
J	Tours de transmission et télécommunication									
22	GROUPE AGRICOLE									
A	Culture du sol									
B	Élevage d'animaux									
C	Production industrielle									
23	GROUPE INDUSTRIEL									
A	Industries sans incidence environnementale									
B	Industries à faible incidence environnementale									
C	Industries à incidences environnementales									
D	Activités d'extraction									
E	Activités industrielles de récupération									
F	Activités industrielles artisanales		X		X			X		
G	Activités industrielles artisanales à l'intérieur d'une habitation		X		X			X		
Usages spécifiquement autorisés										
Logement complémentaire à l'habitation			X							
Dépanneurs					X			X ⁽⁸⁾		
Discothèques et salles de danse										
Gîtes touristiques		X	X	X	X	X	X	X		
Usage accessoire		X	X	X	X	X	X	X		
Constructions spécifiquement autorisées										
Bâtiment accessoire		X	X	X	X	X	X	X		
Kiosque de vente de produits de la ferme ⁽⁴⁾					X					

Grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Normes d'implantation et de dimensions	Zones									
	M-1	M-2	M-3	M-4	M-5	M-6	M-7			
Marge de recul avant minimale :										
• bâtiment principal	12	12	12	12	12	12	12			
Marge de recul arrière minimale :										
• bâtiment principal	5	15	15	10	15	15	15			
Marge de recul latérale minimale :										
• bâtiment principal										
- bâtiment isolé	5	5	5	5	5	5	5			
- bâtiment jumelé	5	5	5	5	5	5	5			
- bâtiment en rangée	5	5	5	5	5	5	5			
- habitation multifamiliale	5	5	5	5	5	5	5			
Somme minimale des marges de recul latérales										
• bâtiment principal										
- bâtiment isolé	10	10	10	10	10	10	10			
- bâtiment jumelé	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A			
- bâtiment en rangée	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A			
- habitation multifamiliale	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A			
Distance minimale d'un lac / cours d'eau										
• bâtiment principal	PR	PR	PR	PR	PR	PR	PR			
Nombre d'étages du bâtiment principal										
• minimum	N/A	N/A	N/A	1	N/A	N/A	N/A			
• maximal	N/A	N/A	N/A	2	N/A	N/A	N/A			
• hauteur minimale (mètres)	5 ⁽⁵⁾	5 ⁽⁵⁾	5 ⁽⁵⁾	5 ⁽⁵⁾	5 ⁽⁵⁾	5 ⁽⁵⁾	5 ⁽⁵⁾			
• hauteur maximale (mètres)	11 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	11 ⁽⁵⁾	11 ⁽⁵⁾	11 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	11 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	11 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	11 ⁽⁵⁾			
Pourcentage maximal d'occupation au sol des bâtiments	30	30	30	30	30	30	30			
Pourcentage maximal d'occupation au sol du bâtiment principal	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A			
Pourcentage maximal d'occupation au sol des bâtiments accessoires	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A			
Assujetties à un P.I.I.A.	X	X	X	X	X	X	X			

Notes :

Toutes les distances sont en mètres.
- : Aucune norme.

N/A : Non applicable
PR : Voir les normes de protection des rives